

**AVIS ESSENTIEL**

Nous prévenons nos Abonnés, que l'administration du journal la CONSTRUCTION LYONNAISE, désireuse de simplifier sa comptabilité et d'éviter des frais onéreux de recouvrements, a décidé que les abonnements seront payables d'avance.

On s'abonne sans frais par l'intermédiaire de la poste ou au bureau du journal, 4, rue Gentil, à Lyon.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

Toute quittance d'abonnement ou d'annonce est à souche et doit être rigoureusement signée par M. BRUNELLIÈRE, directeur, ou par M. PITRAT aîné, imprimeur-gérant, sous peine de nullité.

Nous informons en même temps nos Abonnés que M. PATY, n'a pas le droit de se dire administrateur ou représentant de la CONSTRUCTION LYONNAISE.

**JURISPRUDENCE DU BATIMENT****ARCHITECTE. — RESPONSABILITÉ**

S'il est vrai qu'un architecte commet une imprudence engageant sa responsabilité en dirigeant des travaux commandés par un particulier sans s'assurer au préalable que ces travaux ne sont pas interdits par l'autorité municipale, cependant cette responsabilité ne doit pas lui incomber au regard de celui qui a commandé les travaux, lorsqu'il est établi qu'en fait celui-ci avait lui-même connaissance de la prohibition édictée par l'autorité municipale.

Le Tribunal,

Attendu qu'à la vérité, il est dès à présent établi pour le Tribunal qu'en ce qui concerne les travaux que le demandeur avait projetés et commencés dans la maison louée par lui au sieur Berton-Réal, Leroux a bien été, pendant un certain temps, son architecte ;

Que ce fait résulte suffisamment de certaines circonstances et notamment de ce que Leroux a proposé, en partie au moins et sauf la fixation définitive de prix, le devis des travaux confiés aux sieurs Cottron, Michau, Sigonneau et Baillon ;

Qu'il a fait le plan de la devanture nouvelle à établir sur la façade de la maison Berton-Réal ;

Qu'il est allé avec Raynal chez le sieur Ratier, pour lui demander, suivant certaines dimensions, du fer destiné à l'œuvre qu'il allait entreprendre ;

Qu'il a été à la maison dont il s'agit prendre différentes mesures ;

Qu'enfin il paraît avoir entendu qu'il réglerait au moins certains mémoires d'ouvriers ;

Attendu qu'à la vérité encore, il est en outre établi que Leroux, dans le concours prêté par lui à Raynal, comme architecte, n'a pas tenu suffisamment compte des limites qu'imposait au demandeur l'autorisation à lui donnée par M. le Maire de Loches, le 11 novembre 1881 ;

Qu'ainsi tandis que cette autorisation permettait simplement à Raynal de refaire la devanture du magasin, ce qui ne pouvait être entendu que comme une permission de la refaire dans ses dimensions d'alors et rien de plus, Leroux, déférant au devis de Raynal, a préparé pour lui le plan d'une nouvelle devanture, laquelle devait comprendre à la fois la largeur de celle qu'il s'agit de remplacer, et en outre la largeur d'un corridor, c'est-à-dire devait s'étendre sur toute la façade inférieure de la maison, et cela sans se préoccuper, au point de vue des règlements municipaux, de ce que ce plan entraînait la disparition d'un pilier en pierre dure qui, sur cette façade, séparait le corridor de l'ancien magasin, et par suite entraînait également la nécessité de remplacer une poutre s'étendant seulement au-dessus de l'ancienne devanture par une autre plus longue et plus solide ;

Que le plan préparé, Leroux cédant toujours au désir de Raynal a continué à le mettre à exécution, soit en examinant avec le sieur Cottron, menuisier, la forme de la devanture à faire, soit en se rendant avec le demandeur chez le sieur Bouttier, afin de voir si l'on y trouvait le fer convenable pour l'armature de la poutre, soit en allant à la maison Berton-Réal avec le deman-

deur et le sieur Baillon et en donnant à celui-ci l'instruction de démolir le mur du corridor ;

Qu'il n'est pas douteux qu'en agissant ainsi, sans se préoccuper autrement, tout d'abord, des termes de l'autorisation accordée à son client, Leroux n'ait mis en oubli les règles de prudence que lui imposait sa profession ;

Que vainement il dirait à sa décharge qu'il s'est arrêté et a voulu arrêter Raynal dès qu'à propos des chevalements à établir dans la Grand'Rue, il s'est aperçu qu'une autorisation plus complète que celle du 11 novembre était nécessaire et que peut-être on ne l'obtiendrait pas ;

Qu'en effet, la faute de Leroux a été de ne voir ni cette nécessité, ni cette opposition assez vraisemblable ;

Que vainement aussi il soutiendrait n'avoir connu les termes de l'autorisation du 11 novembre qu'après que son plan était déjà préparé et les premiers travaux commencés ;

Qu'en effet, en admettant même qu'il n'ait pas eu plutôt communication par Raynal de l'autorisation accordée à celui-ci, le défendeur mériterait encore le reproche de n'avoir pas exigé dès le début, cette communication, et de s'être ainsi aventuré dans la direction de l'entreprise du demandeur et sans avoir, d'abord, vérifié si l'autorisation de la mairie était suffisante ;

Attendu qu'ainsi sans doute et en résumé Leroux, d'une part, a bien certainement été l'architecte de Raynal ; que d'autre part, il a non moins certainement commis une imprudence en fournissant un plan ainsi qu'une partie des devis et de plus en donnant certaines instructions pour le commencement des travaux sans savoir si l'on n'allait pas se heurter contre les défenses de l'autorité municipale ;

Mais, attendu que si l'imprudence de Leroux est manifeste et si l'on peut dire qu'en principe une faute de cette nature engage incontestablement la responsabilité de l'architecte qui l'a commise, d'un autre côté il y a lieu pour le Tribunal de rechercher si, en égard aux circonstances de la cause, cette imprudence peut bien pour Raynal servir de base à une demande de dommages-intérêts ;

Attendu qu'il importe d'abord de remarquer qu'en admettant même un instant la responsabilité de Leroux, les réclamations de Raynal à ce sujet seraient excessives, puisque cette responsabilité ne pourrait être encourue par le défendeur qu'en ce qui concerne la démolition prématurée du corridor, la confection de la devanture et l'achat de la poutre ;

Que Leroux ne saurait en rien être responsable de ce que Raynal, depuis le rejet de la seconde pétition, persiste dans des projets au maintien desquels rien, pas même son bail, ne l'oblige, et dont l'exécution rencontre l'opposition absolue de l'autorité municipale ;

Mais attendu que, même à ce point de vue restreint, la demande de Raynal n'est pas fondée ;

Attendu qu'en effet, dans la déposition de M. le Maire de Loches, reçue par le Tribunal lors des enquêtes et contre-enquêtes du 7 juillet dernier, on lit textuellement ce qui suit : « A un moment, dit M. le Maire, où je reprochais à M. Raynal d'avoir, dans sa première pétition, parlé de la réfection d'une devanture de magasin, alors qu'il avait projeté des changements à la façade, il me répondit : « Lorsque j'ai adressé la pétition, on m'avait persuadé que je pourrais aller au-delà de l'autorisation, faire ce que je projetais, tandis que si je parlais d'établir des poutres ornées ou d'autres travaux de ce genre, l'autorisation en serait refusée d'emblée ; »

Attendu que de la déclaration qui précède, il résulte avec la plus complète évidence qu'au moment où, dans sa première pétition du 6 octobre 1881, Raynal demandait à M. le Maire de Loches l'autorisation de refaire la devanture du magasin de la mai-



son Berton-Réal, il avait déjà l'intention, non de refaire seulement cette devanture, mais bien d'en établir une autre s'étendant sur toute la façade, et de plus qu'au moment où, en réponse à sa pétition, le demandeur a reçu l'autorisation du 11 novembre, il a dû parfaitement comprendre qu'elle ne pouvait pas comporter la permission de faire certains travaux dont cette même pétition n'avait absolument rien dit ;

Attendu qu'en cet état, Raynal ne saurait prétexter de son ignorance des exigences administratives et prétendre que Leroux lui a, par son imprévoyance et son oubli, causé un préjudice ;

Qu'il serait, sans aucun doute, en droit d'alléguer ce préjudice s'il pouvait soutenir que la faute commise par son architecte a été pour lui, dans ses travaux, l'occasion d'une erreur dommageable ; mais qu'il n'est point fondé à rien dire de pareil, puisqu'il est démontré par son aveu à M. le Maire de Loches que, dès l'origine, il a reconnu l'insuffisance de l'autorisation du 11 novembre 1881 ; que c'est de parti pris et dans l'espoir que l'autorité municipale fermerait les yeux sur cette infraction, qu'il en a outrepassé les limites ;

Attendu d'ailleurs et indépendamment de ce qui précède, que celui qui sciemment a sollicité le concours d'un tiers en vue d'une entreprise impliquant contravention à la loi, ne saurait, en aucun cas, être admis à trouver dans le concours de ce tiers et contre lui, une cause de dommages-intérêts ;

Par ces motifs,

Déclare Raynal mal fondé dans sa demande, l'en déboute.

Appel de cette décision ayant été relevé par Raynal, la Cour a confirmé le jugement par une adoption de motifs pure et simple.

(Plaidants : Mes Chevalier et Charoy, avocats ; ministère public, M. Masse, substitut du procureur général.)

OBSERVATIONS du journal la *Loi*. — En principe l'architecte est responsable à l'égard des tiers, comme à l'égard du propriétaire de l'immeuble, des fautes par lui commises dans l'exécution des travaux qui lui sont confiés.

Ainsi il est responsable : de la défectuosité des matériaux dont il fait usage (v. Lyon, 6 juin 1874, D. P. (75.2.119) ; du défaut de solidité des murs qu'il édifie (v. Paris, 25 fév. 1868, D. P. 68.2.160) ; d'une façon générale, de tout vice de construction dont l'immeuble est affecté par suite de son impéritie ou de sa négligence (v. Rennes, 9 avril 1870, D. P. 72.2.110).

Et remarquons que cette responsabilité de l'architecte existe alors même qu'il prouverait n'avoir fait que se conformer aux instructions du propriétaire et l'avoir dûment averti des dangers que présentait le travail exécuté dans certaines conditions (v. arrêt précité du 25 février 1868) ; car l'architecte est tenu de se conformer aux règles de son art, et il doit se refuser à faire ce qui lui est demandé d'illicite et d'imprudent.

Dans l'espèce de l'arrêt, l'architecte a été déchargé de la responsabilité à l'égard du propriétaire de l'immeuble. Cette décision peut sembler, au premier abord, n'être pas en harmonie avec les principes que nous venons de rappeler. Mais quand on l'examine de plus près, on voit qu'elle a été motivée par des considérations tirées d'une situation particulière.

En effet, la faute reprochée au défendeur n'était pas de celles qu'un architecte seul peut prévoir et éviter. Il s'agissait d'une infraction à un arrêté municipal concernant certains travaux à exécuter dans un immeuble. Pour éviter une pareille infraction, il n'était pas nécessaire de posséder des connaissances techniques spéciales, d'être ce que l'on appelle « un homme du métier. » Le propriétaire, aussi bien que son architecte, pouvait savoir, et savait, en fait, quels travaux il était autorisé à faire. C'est donc en connaissance de cause et volontairement qu'il a enfreint, de complicité avec l'architecte, les prohibitions émanées de l'autorité municipale.

Dans ces circonstances, la Cour a pu faire aux parties l'application de cette théorie spéciale, qui n'est pas expressément consacrée par le Code, mais qui découle de ses règles générales : nous voulons parler de la théorie de la *faute commune*.

L'architecte, dans l'espèce, a commis une faute ; mais le propriétaire, lui aussi, a commis une faute de même nature. Tous deux sont responsables à l'égard des tiers. Mais comment l'un serait-il responsable à l'égard de l'autre ? Comment le propriétaire ferait-il retomber sur l'architecte les conséquences d'un fait qu'il lui est, à lui-même et tout d'abord, imputable ?

N'est-il pas juste, au contraire, qu'il s'opère entre deux fautes d'une égale gravité une sorte de compensation qui éteint la responsabilité réciproque des codélinquants ?

## NÉGROLOGIE

L'art lyonnais vient de faire une perte sensible dans la personne de l'habile et vénéré Maître qui, pendant deux tiers du siècle, a représenté chez nous si dignement l'architecture, soit par ses œuvres, soit par son enseignement, soit par ses écrits, soit par cette infatigable activité que les années n'avaient pu ralentir.

Antoine-Marie Chenavard était né à Lyon, le 4 mars 1787, il y est mort le 29 décembre 1883, dans sa 97<sup>e</sup> année. Toute cette longue carrière a été consacrée au travail et à sa ville natale ; au travail, sans que l'indépendance que donne la fortune ait jamais pu l'en détourner ; à sa patrie, sans que les entraînements d'une légitime ambition lui aient jamais inspiré le désir de la quitter, pour chercher une scène plus vaste et plus digne de son mérite. Son existence ne fut pas seulement remplie de beaux et utiles travaux, rehaussée par l'éclat du talent, mais ennoblie aussi par la dignité de la vie, par l'honorabilité, la bienveillance et l'aménité du caractère.

Dès l'âge de dix-sept ans, déjà préparé par de fortes études littéraires, qui trop souvent manquent aux artistes, il commença son éducation artistique et la poursuivit pendant quatorze ans, d'abord dans l'atelier et par l'enseignement des maîtres, puis, en Italie, par l'étude des chefs-d'œuvre de l'antiquité.

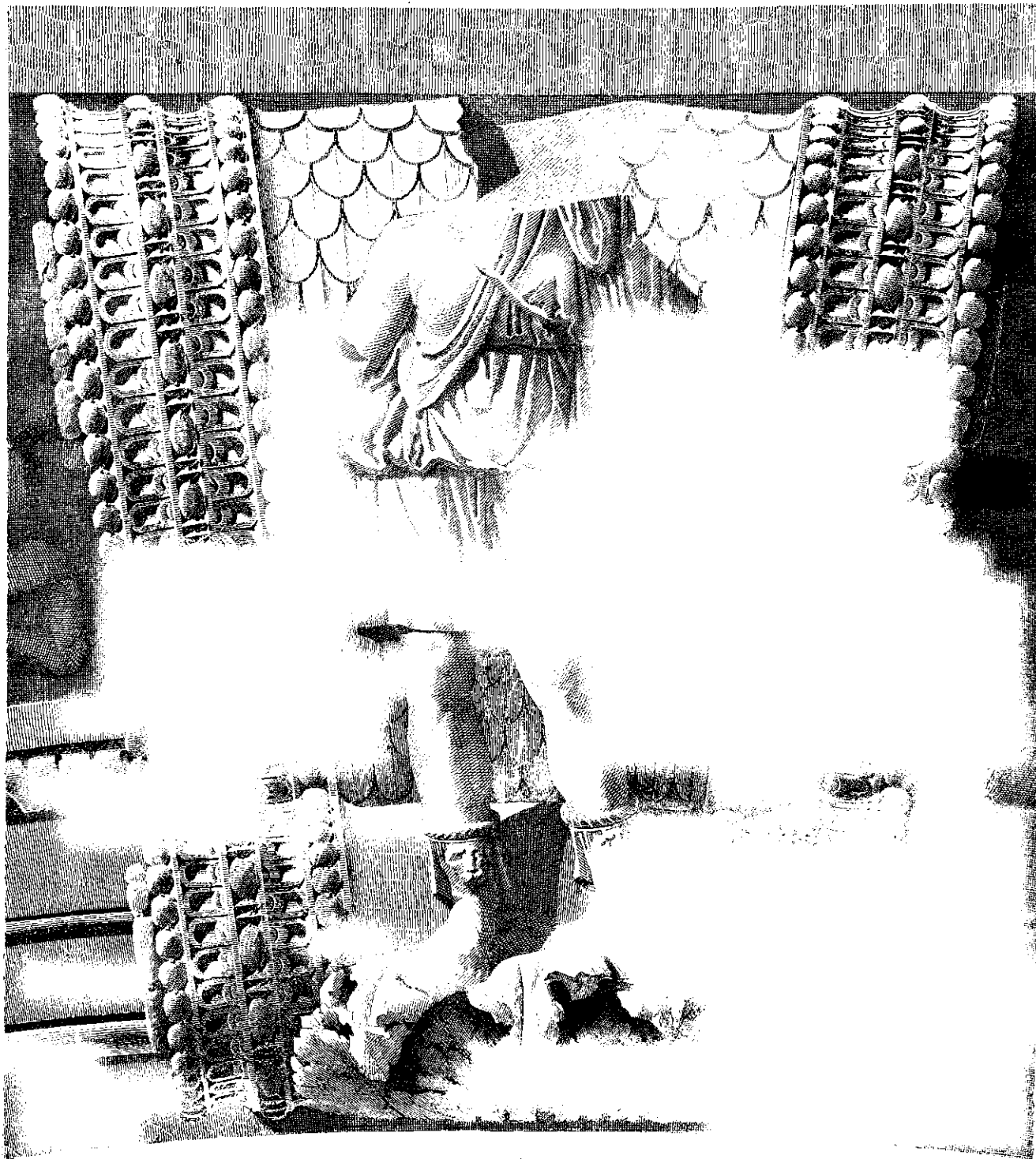
Ce fut seulement lorsqu'il eut épuisé tous les moyens de s'instruire et de se former à l'exercice de son art, qu'il se hasarda de mettre en pratique le résultat de travaux préparatoires si longs et si consciencieux. Il revint à Lyon en 1818, et y conquit aussitôt le rang qui était dû à ses aptitudes exceptionnelles. Il fut, dès cette année, nommé architecte en chef du département du Rhône, et, neuf ans après, l'administration le chargeait du cours d'architecture à l'école des Beaux-Arts, qu'il professa pendant trente-trois ans. Ce rôle n'a pas été le moins important de sa carrière, et c'est assurément par là qu'il a le mieux mérité de la gratitude de ses concitoyens. Toute la pléiade des architectes qui, depuis bientôt cinquante ans, honorent l'art lyonnais, a été formée par son enseignement.

Quand enfin, l'âge vint lui commander le repos, il ne lui imposa pas l'oisiveté. Membre correspondant de l'Institut, titulaire de l'Académie de Lyon, président de la Société d'architecture dont il avait été l'un des fondateurs, il trouvait là d'incessantes occasions d'alimenter son activité. Mais ce n'était pas assez, et ses fructueux loisirs valaient au monde des lettrés et des artistes, de belles et savantes publications. Déjà il avait publié la relation d'un voyage qu'il avait fait en 1843, dans la Grèce et le Levant, il se consacra à figurer graphiquement dans *Lyon antique restauré*, le résumé des recherches et des observations archéologiques faites par son ancien et savant collègue Artaud, fondateur de notre musée lapidaire. Il joignit ensuite à cet ouvrage, un travail plus personnel et des plus intéressants pour l'archéologie et l'histoire ;

le tracé comparé de trente-sept théâtres antiques mesurés en France, en Italie, en Sicile, en Grèce et en Asie-Mineure.

A ces publications techniques, il en ajouta d'autres d'un caractère tout artistique et qui étonnent de la part d'un architecte.

lière souple de talent, d'autant plus qu'ils sont dus à une main habituée plutôt à manier le compas et la règle que le crayon du peintre, et à un homme, dont l'âge aurait dû glacer l'inspiration.



CLEF DE VOUTE DE L'ARC DE TITUS, A ROME. — Dessiné en 1817, par A. CHENAVARD

Fac-simile d'une gravure de Dubouché, au 6<sup>e</sup> du monument original

Nourri de la lecture des poètes latins, il dessina des suites de compositions reproduisant les scènes les plus intéressantes décrites dans les vers d'Horace, de Tibulle et de Catulle. Ces morceaux sont assurément remarquables et témoignent d'une singu-

Nous n'entreprendrons pas d'analyser ni même d'énumérer les nombreux travaux d'architecture, exécutés par M. Chenavard, pendant les quarante années de l'exercice de son art, mais nous tenons à montrer par un exemple, qui sera plus concluant que toutes

les phrases, quelle était la puissance du talent de ce maître éminent. C'est la reproduction d'un dessin qu'il exécuta à Rome, en 1817, à la veille de son retour. Il n'est pas besoin d'être expert en fait d'art, pour subir le charme de cette lumineuse traduction de ce gracieux débris de l'art romain, mais les hommes du métier sauront y découvrir l'habileté de la main, la conscience scrupuleuse du travail, la rectitude de l'observation et le savoir profond qui a tracé les lignes et distribué la lumière. C'est de la photographie au crayon, de la photographie intelligente, raisonnée, savante, qui ne trompe pas et ne permet pas aux fantaisies d'un jour capricieux de sacrifier aucun des détails qu'a caressés l'ameureux ciseau du sculpteur antique.

Cette rapide notice est bien insuffisante pour faire connaître l'homme de tant de talent et de tant de mérite, mais son éloge est dans la bouche, comme sa mémoire est dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu. Artiste remarquable, dessinateur habile, écrivain correct, lettré instruit, archéologue savant, et par-dessus tout cela, cœur généreux, esprit délicat, âme noble et élevée, M. Chenavard restera par le talent et le caractère, un modèle digne du respect et de l'imitation. A. S.

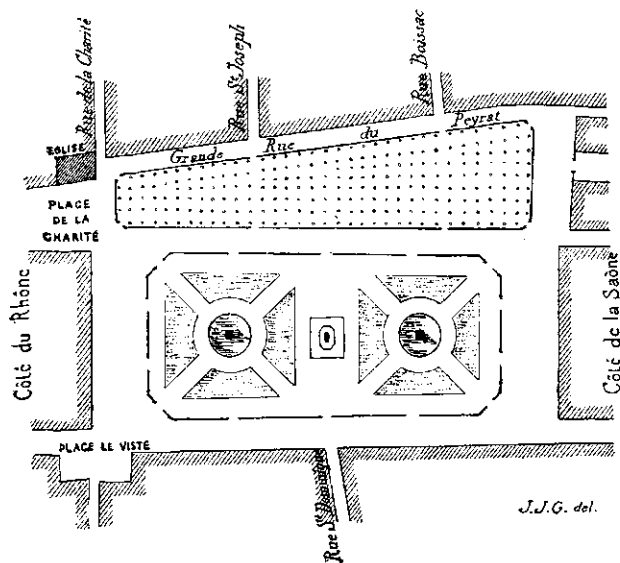
Cette note devait être accompagnée d'un portrait que les soins nécessités par la gravure, n'ont pas permis de terminer. Il paraîtra dans notre prochain numéro.

## NOTICE

### SUR UN ESSAI DE PUIS ARTÉSIEN A BELLECOUR, EN 1829

#### XI

Pour se conformer à la délibération prise par le Conseil municipal, le 28 août 1829, M. le Maire, après avoir vainement essayé d'obtenir une réduction sur les prix demandés, traita avec la Société générale des forages artésiens, dite du faubourg Montmartre, représentée par M. Plaisant, ingénieur civil, pour les deux essais de puits artésiens à effectuer aux conditions stipulées dans la délibération précitée. Aussitôt après l'approbation de ce



PLAN DE LA PLACE BELLECOUR EN 1753

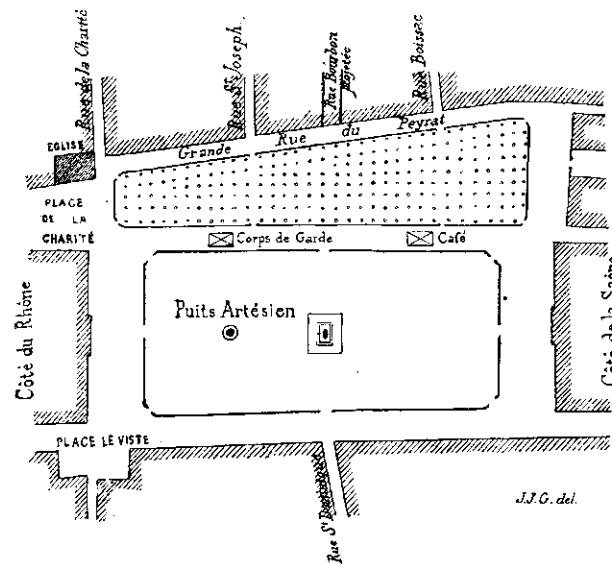
Echelle de  $\frac{1}{500}$

traité, par M. le Préfet du Rhône, la Société du faubourg Montmartre prit ses dispositions de telle sorte que, dès le 4 décembre 1829 les travaux étaient commencés sur la place Bellecour.

Mais avant de parler de l'exécution de ces travaux, il importe de faire connaître sur quel point de la place Bellecour le sondage a été effectué.

N'ayant pu, malgré nos recherches répétées, parvenir à découvrir un plan quelconque contenant cette indication, nous y avons suppléé au moyen des documents écrits que nous avons à notre disposition. Voici, du reste, la marche que nous avons suivie pour déterminer cette position aussi exactement qu'il est utile et nécessaire de la connaître :

Ainsi que nous l'apprennent Fournet et le Journal historique des travaux du puits artésien, le sondage a traversé un massif de maçonnerie et de béton appartenant aux fondations du bassin de l'une des deux fontaines décoratives qui étaient placés au milieu



PLAN DE LA PLACE BELLECOUR EN 1830

Echelle de  $\frac{1}{5000}$

des carrés de gazon qui existaient au siècle dernier de chaque côté de l'ancienne statue de Louis XIV, et dont la position est indiquée sur tous les plans, manuscrits ou gravés, du dix-huitième siècle. Avec ces éléments, il suffirait donc de savoir dans lequel des deux carrés, Est ou Ouest de la place, le sondage a été effectué, pour en connaître l'emplacement exact.

Or, parmi les diverses pièces que nous avons compulsées aux Archives de la Ville, nous en avons trouvé deux qui contiennent le renseignement nécessaire et désignent la partie orientale de la place autrement dit celle du côté du Rhône.

En voici les énoncés :

« 1<sup>o</sup> État estimatif d'une clôture et d'un bureau à construire en planches et en bois de sapin dans la partie orientale de la place Louis-le-Grand pour faciliter l'opération du forage d'un puits artésien, dressé par M. Flacheron, architecte de la Ville.

« 2<sup>o</sup> Compte pour la Mairie de la Ville de Lyon produit par Cotton, entrepreneur des ouvrages qu'il a faits et fournis d'ordre de M. le Maire, jour et date du 3 décembre 1829 et exécutés sous la conduite de M. Flacheron. — « Fait et construit une clôture et un bureau en sapin dans la partie orientale de la place Louis-le-Grand pour faciliter l'opération d'un puits artésien... »

C'est donc sur l'emplacement du bassin de la fontaine qui occupait au siècle dernier le milieu du carré de gazon placé à l'est de la statue, autrement dit dans le milieu du carré du côté du Rhône, que le forage de 1829 a été pratiqué. (Voir le plan de la place en 1830.)

Enfin, et pour préciser davantage, nous ferons observer que la couche de maçonnerie et de béton de 3<sup>m</sup>,60 d'épaisseur, trouvée à 1<sup>m</sup>,90 du sol et traversée par la sonde, ne peut se rapporter qu'aux fondations du massif qui supportait le piédestal de marbre

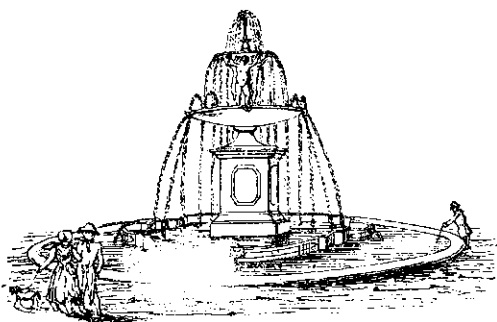
placé au centre du bassin et sur lequel reposait le groupe des trois génies de plomb doré qui soutenaient la vasque supérieure de la fontaine. (Voir la vue de cette fontaine et le plan de la place Bellecour en 1753.)

Dans son *Histoire et description de la ville de Lyon*, imprimé en 1761, A. Claparron donne de ces fontaines la description suivante, que nous reproduisons textuellement :

« De chaque côté de la Statue Equestre est un quarré de gazon, traversé par des allées en sautoir, qui aboutissent à une Fontaine, composée de quatre Bassins élevés l'un sur l'autre ; le dernier est soutenu par un groupe de plomb doré de trois génies qui portent sur un Piédestal de marbre veiné ; chaque pièce en particulier est assés bien exécutée de la façon de Chabry le fils ; mais l'idée générale pourroit être plus heureuse.

« Ce qui contribue à le faire mieux sentir, c'est le peu d'eau que ces Fontaines donnent, au lieu que chaque Bassin devoit se répandre en Napes l'un dans l'autre ; le bouillon qui sort du plus haut rentre en dedans, et va produire quatre jets courbés qui versent dans le Bassin inférieur, d'où l'eau retombe par des masques dans les derniers ; mais ces divers filets d'eau ne font pas à beaucoup près autant d'effet que des Napes abondantes bien plus convenables, et à la forme des Fontaines, et à l'endroit où elles sont situées ; on doit dire cependant, que même telles qu'elles sont, elles ne laissent pas de beaucoup augmenter la décoration de la Place.

« Il est vrai d'ailleurs, que le sort de ces Fontaines n'est pas encore bien déterminé : jusqu'à présent, on y a fait venir l'eau du Rhône par le secours d'une machine portée sur un large bateau, et placée au milieu de ce Fleuve ; mais cette Machine interrompant le cours de la Navigation, par sa situation et par les graviers qu'elle occasionne, on en a entrepris une nouvelle qui doit se mouvoir par des chevaux. Il est arrivé aussi un accident au réservoir destiné à ramasser les eaux ; elles ont filtré par plus d'un endroit, et il faut songer à prendre d'autres mesures. Ces contretems ont fait naître des difficultés, dont il faut attendre la résolution avant que de pouvoir porter un jugement certain sur toutes ces choses. »



BASSIN ET JET D'EAU DE LA PLACE BELLECOUR  
Construits en 1720 et détruits en 1793  
D'après une gravure du tome 1<sup>er</sup> des *Mémoires de l'abbé Guillon*.

En ce qui concerne l'exécution du sondage, nous ne pouvons mieux faire connaître les difficultés rencontrées pendant le forage du puits qu'en donnant le texte même du journal tenu par M. Brocchi, où se trouvent relatés jusqu'aux moindres incidents survenus depuis le commencement jusqu'à la fin des travaux.

**JOURNAL HISTORIQUE DES TRAVAUX DU PUIIS ARTÉSIEN DE LA PLACE LOUIS-LE-GRAND A LYON**

M. PLAISANT étant ingénieur du puits artésien et M. Brocchi chargé de la conduite de ces travaux.

1829. — 4 décembre. — Commencement de la clôture en planches.

8 décembre. — La clôture est terminée et commencement de la fouille à la pioche.

10 décembre. — Le bureau en planches est terminé.

11, 12 décembre. — Continuation des fouilles.

13 décembre. — Dimanche. — Extraction avec le secours de la mine, à l'insu de l'autorité et de ses employés.

14 décembre. — Défense de faire jouer la mine donnée à sept heures du matin par l'architecte, et quelques heures ensuite par l'autorité.

15 décembre. — Nouvelles défenses de faire jouer la mine. Continuation des fouilles.

17 décembre. — Commencement du forage au fond de la fouille ayant 1<sup>m</sup>,90 de profondeur.

18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31 décembre. — Continuation des fouilles.

1830. — 1<sup>er</sup> janvier. — Continuation des fouilles.

2 janvier. — Le forage est arrivé à une profondeur de 4<sup>m</sup>,50. Les fondations du bassin ne sont pas encore percées.

7 janvier. — A huit heures du matin on est parvenu à 5<sup>m</sup>,50 au-dessous du sol de la place ; on a cessé de creuser dans la maçonnerie de béton. La sonde rapporte un sable humide et noirâtre ; aujourd'hui même on a percé 0<sup>m</sup>,70 plus bas que lesdites fondations, après 0<sup>m</sup>,20 de vase on a trouvé le gravier.

14 janvier. — On est à 7<sup>m</sup>,75 au-dessous du sol de la place ; le terrain est toujours composé de gravier du Rhône, ayant du gros cailloux et du sable fin. Depuis 6 mètres en dessous du sol la sonde est dans l'eau.

16 janvier. — Continuation des travaux dans le gravier.

19 janvier. — Mardi. — Toujours le gravier s'ébouillant ; toujours la même profondeur de 7<sup>m</sup>,75 pieds métriques (*sic*). Ce matin les ouvriers n'ayant pas remarqué que la tarière inférieure se dévissait, l'ont laissé tomber dans le fond du forage, et depuis le matin jusqu'à une heure on a travaillé pour retirer cet outil, mais infructueusement. La sonde a été retirée le lendemain.

30 janvier. — Le froid rigoureux que l'on éprouve a forcé les ouvriers à suspendre les travaux. Alors le forage était arrivé à 8<sup>m</sup>,70 environ.

5 février. — Le thermomètre n'ayant descendu ce matin qu'à 10 degrés et le soleil ayant encore diminué le froid, les ouvriers se mettent en mesure de recommencer aujourd'hui après leur dîner, c'est-à-dire à une heure.

10 février. — La sonde a cheminé, elle est à 9<sup>m</sup>,70 de profondeur ; elle rapporte un terrain graveleux semblable à des concrétions de cailloux.

15 février. — On était descendu à 11<sup>m</sup>,70 dans une espèce de poudingue, lorsqu'avant-hier la glaise employée pour garnir les parois du forage, ne soutenant plus le gravier, il s'est fait un éboulement intérieur qui a obligé de recommencer le forage à 6<sup>m</sup>,60 seulement de profondeur, mais aujourd'hui on est parvenu à 7<sup>m</sup>,70.

2 mars. — Le foret est à 12<sup>m</sup>,30 de profondeur, il travaille dans une marne assez dure qui ne s'écroule point.

6 mars. — On était parvenu hier à 13<sup>m</sup>,30 de profondeur, mais un éboulement survenu a rempli le forage jusqu'à 10 mètres en dessous du sol supérieur. Cependant aujourd'hui 6, à quatre heures de l'après-midi, la sonde était de nouveau parvenue à 12<sup>m</sup>,70. Pour se prémunir contre les éboulis, on a jeté beaucoup de terre grasse dans la cavité. Ce matin j'ai pris une certaine masse de terre, venue de la profondeur de 13 à 13<sup>m</sup>,40 et, l'ayant lavée à plusieurs eaux, le résidu s'est trouvé un sable à gros grains, colorés en rouge et jaune, portant tous les symptômes du sable de la Saône.

(A suivre.)

## SOCIÉTÉ DES ARCHITECTES DE LA DROME

La Société des architectes de la Drôme nous adresse le n° 1 de son bulletin trimestriel (1<sup>er</sup> juillet 1883).

En premières pages du bulletin sont imprimés les statuts de la Société, dont l'autorisation légale ne date que du 6 avril 1883.

Dans l'assemblée du 8 juillet, la Société a nommé les membres de son bureau qui se trouve ainsi composé : MM. Epally, président ; Tracol, vice-président ; Romiguière, trésorier ; Rey, secrétaire.

Dans la même séance, sur la proposition d'un de ses membres, M. Genest, l'assemblée a discuté la question relative à une exposition triennale des beaux-arts qui serait organisée par la Société, pour la première fois, à Valence, en 1884. Cette exposition comprendrait des ouvrages de peinture, de sculpture et d'architecture ; on pourrait aussi y admettre des produits de l'art industriel intéressant cette dernière branche des beaux-arts.

L'Assemblée a adopté, en principe, cette proposition, et a décidé qu'à la prochaine réunion trimestrielle la question serait étudiée à fond.

L'exposition dont il s'agit affirmerait honorablement l'existence de la Société des architectes de la Drôme et lui attirerait l'appui et les sympathies de tous. En suivant l'exemple de Sociétés d'autres départements qui l'ont précédée dans cette voie, elle contribuera à élever, dans notre pays, le niveau des beaux-arts, à en développer le goût et à encourager les industries qui s'y rattachent.

## LES GRANDES INDUSTRIES LYONNAISES

### CHANTIERS DE LA BUIRE

Nous nous étions proposés de publier une notice sur les grandes industries de notre région. Nous avons la bonne fortune de donner aujourd'hui, celle des chantiers de la Buire, l'un des plus importants ateliers de France.

Cet établissement, fondé en 1846 par M. Jules Frossard de Saugy, fut administré par son fondateur jusqu'en 1866. A cette époque, la Compagnie du chemin de fer des Dombes et du Sud-Est en fit l'acquisition, et, en 1877, le céda à la Société anonyme des Fonderies et Forges de l'Homme qui en est le propriétaire actuel.

Le 18 mai 1882, les chantiers de la Buire furent presque entièrement détruits par un incendie dont la ville de Lyon n'a pas perdu le souvenir. En présence de ce désastre, l'Administration de la Compagnie ne se découragea point ; elle prit, au contraire, des mesures énergiques pour la reconstruction de ses ateliers sur un plan nouveau, fruit de l'étude et d'une expérience de vingt-cinq ans.

La gravure que nous donnons à la page ci-contre représente ce vaste établissement tel qu'il existe aujourd'hui.

Au moment où la France commençait le développement de ses grandes voies ferrées, les chantiers de la Buire ont été fondés pour construire le matériel roulant, en voitures à voyageurs et wagons à marchandises, dont les chemins de fer allaient avoir besoin. Depuis lors, ces ateliers ont construit tant pour la France et l'Algérie, que pour les pays étrangers, des quantités considérables de voitures et de wagons de tous les types ; ils ont constamment développé leurs moyens de production et perfectionné leur outillage pour répondre aux exigences croissantes des Compagnies. Par une pente naturelle ces ateliers ont été amenés à construire des voitures pour les tramways français et étrangers ;

les voitures du réseau lyonnais sont en majeure partie de leur fabrication. Cet établissement qui, le premier, a exécuté les wagons à châssis en fer que nous voyons circuler en si grand nombre sur nos lignes, possède une force motrice considérable, des machines nombreuses pour travailler le bois et le fer et des agencements ingénieux qui permettent d'atteindre dans certaines opérations une rapidité et un degré de précision remarquables.

Sa production annuelle peut être portée à neuf mille wagons et neuf cents voitures. Dans un moment de presse cette production pourrait encore être dépassée.

Les chantiers de la Buire peuvent appliquer leur outillage aux constructions métalliques dont ils ont déjà exécuté bon nombre de types ; nous citerons les ponts, les charpentes, les coques de bateaux, etc.

L'industrie du wagonnage étant sujette à des intermittences, les chantiers de la Buire utilisent une partie de leurs ateliers à l'exploitation de quelques branches d'industrie accessoires.

Déjà, pendant la guerre néfaste de 1870-71, ils ont opéré la transformation de 35 mille fusils à silex en fusils à tabatière et en fusils Samain, dont furent armés nos mobiles. En même temps, ils exécutaient 33 batteries pour pièces de 12 et pour mitrailleuses avec tous leurs accessoires, et successivement des voitures d'état-major, des voitures régimentaires, des chariots de parc, des affûts pour obusiers, des affûts en fer et acier pour pièces de 138, des caisses à munitions et des caisses à poudre.

Actuellement ils exécutent toute espèce de travaux de menuiserie, aussi bien la menuiserie de luxe pour châteaux, églises, hôtels, que la menuiserie plus courante pour les maisons d'habitation, les écoles, les gares, etc. Les machines à travailler les bois leur permettent de fournir rapidement et d'exécuter supérieurement tous les travaux de ce genre.

La fabrication mécanique des tonneaux à vin et à bière est une autre branche importante des chantiers de la Buire. Des machines spéciales dues à l'invention des ingénieurs de l'établissement sont affectées à cette fabrication qui atteint une perfection et une régularité remarquables. A ce genre de travail s'ajoute naturellement l'exécution des foudres et des cuves de toutes dimensions. Ces produits sont expédiés en grand nombre dans les contrées de France les plus éloignées : le Midi, Toulouse, Bordeaux, La Rochelle, Lorient, Cherbourg, etc.

Enfin, les chantiers de la Buire ont ajouté récemment à leurs différentes spécialités la fabrication de la roue du système Dégrange. Cette roue en bois, dont le moyeu est renforcé par des frettes métalliques d'une disposition particulière, offre sur la roue ordinaire des avantages de résistance et de durée qui lui assurent une préférence incontestée. Ce système s'applique aussi bien aux roues de luxe qu'aux roues de camions qui exigent une grande force de résistance.

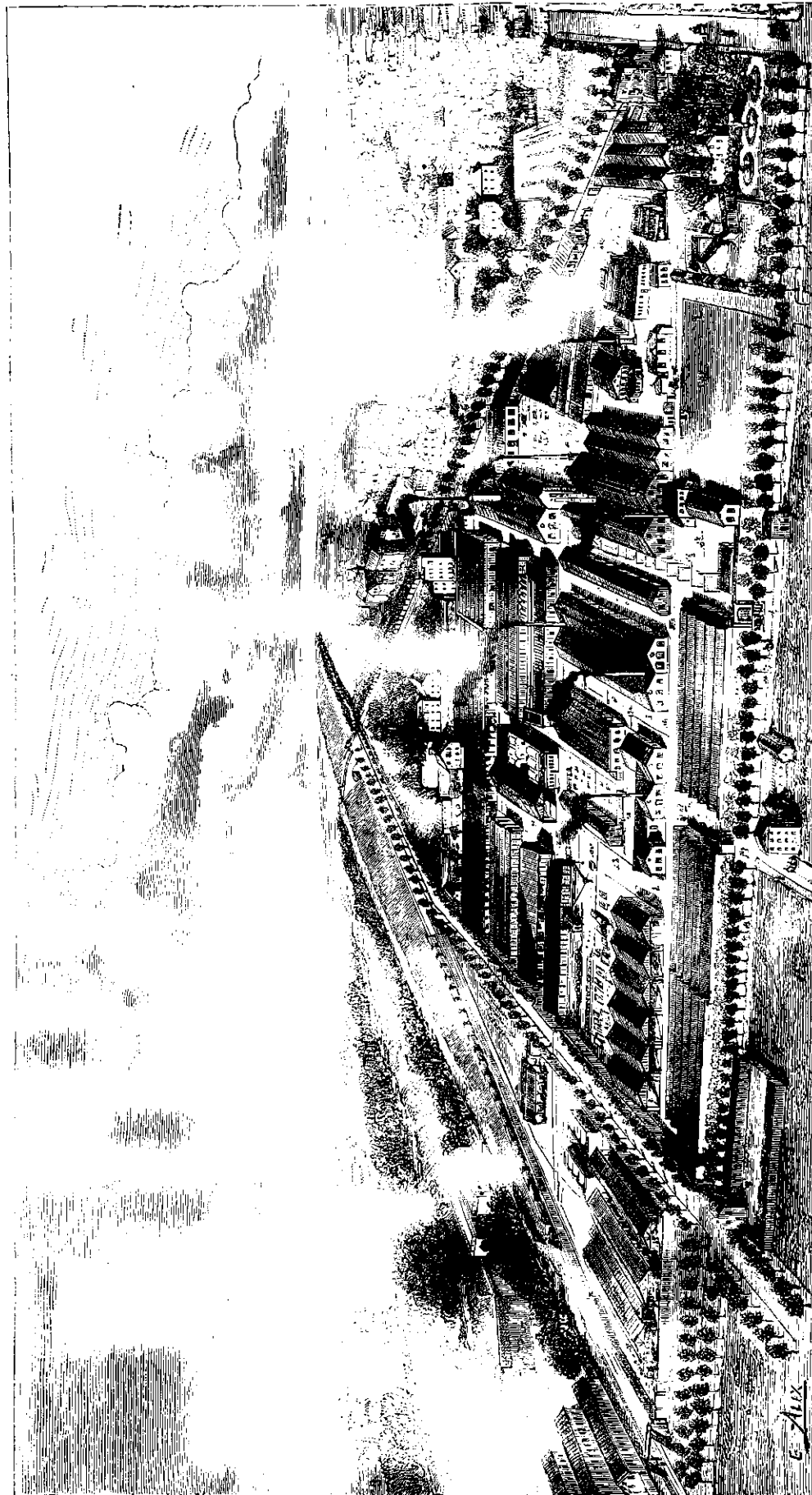
Nous donnerons dans notre prochain numéro un dessin de cette roue qui nous a paru intéressante à faire connaître.

Dans la visite que nous avons faite de cet établissement nous avons remarqué deux ou trois ateliers éclairés à la lumière électrique et nous avons été frappé de la perfection de cet éclairage pour lequel on emploie simultanément la bougie Jablochhoff et les lampes à incandescence. Nous avons surtout remarqué l'allumage successif des bougies et leur extinction automatique ; ces deux opérations s'effectuent avec une précision que nous ne croyons pas avoir encore été obtenue ailleurs.

Les irrégularités de l'allumage et les extinctions accidentelles si fréquentes sont complètement supprimées. Ainsi se trouve résolu un des nombreux problèmes qui se sont posés dès l'application de l'électricité à l'éclairage usuel.

# CHANTIERS DE LA BUIRE. LYON

ATELIERS DE LA COMPAGNIE DES FONDERIES ET FORGES DE L'HORME. — CAPITAL : ONZE MILLIONS



A. G. CHATEL, INV.

USINE FONDÉE EN 1846, RECONSTRUITE EN 1883

CONSTRUCTION DE MATÉRIEL ROULANT DE CHEMINS DE FER, PONTS, CHARPENTES & AUTRES TRAVAUX MÉTALLIQUES  
 FONNELLERIE, MENUISERIE, CHARRONNAGE PAR PROCÉDÉS BREVETÉS, S. G. D. G.

IMPORTANCE DE L'USINE

Surface des Terrains. . . . .	101,000 m <sup>2</sup>	Nombre d'Ouvriers occupés. . . . .	2,000
Surface des Bâtimens . . . . .	57,000 m <sup>2</sup>	Production par jour en Wagons. . . . .	30
Développement des Voies. . . . .	15,000	Production par jour en Voitures. . . . .	3

PUISSANCE DE PRODUCTION

Force des Appareils en Chevaux-vapeur. . . . .	1,000	Nombre de Pilons ou Machines à forger. . . . .	20
Nombre de Machines à vapeur. . . . .	21	Nombre de Fours à réchauffer. . . . .	35
Nombre de Machines-Outils. . . . .	450	Nombre de Feux de Forges. . . . .	133

L'USINE EST ÉCLAIRÉE PAR 1100 BECS DE GAZ, 400 LAMPES ÉLECTRIQUES A INCANDESCENCE ET 48 BOUGIES JABLOCHKOFF

## CONCOURS

**ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTRICES A CLERMONT-FERRAND**

Un concours est ouvert entre les architectes français pour la construction d'une école normale d'institutrices à Clermont Ferrand.

Une somme de 500,000 francs sera affectée à la construction et à l'aménagement de l'école.

Les architectes qui voudront concourir devront s'adresser à la préfecture du Puy-de-Dôme. Ils recevront, sur leur demande, le programme sommaire du projet et le plan des lieux à occuper par l'école à construire.

Les projets complets devront être déposés à la Préfecture du Puy-de-Dôme le 15 avril 1884, délai de rigueur.

Trois projets pourront être choisis par le jury. L'auteur du projet classé en première ligne sera chargé de la direction des travaux. Les deux autres recevront des primes de 2,000 francs et de 1,000 francs.

**ÉRECTION D'UN MONUMENT A GAMBETTA**

La commission chargée par le comité Gambetta de préparer le programme du concours pour l'érection, à Paris, d'un monument à Gambetta, informe les artistes que les conditions de ce programme sont ainsi déterminées :

Art. 1<sup>er</sup>. — Un concours général est ouvert entre tous les artistes français pour l'érection, à Paris, d'un monument à Gambetta.

Art. 2. — Le comité n'impose aux concurrents ni l'emplacement ni les proportions du monument. Il se borne à les prévenir que la somme affectée à la dépense totale du monument sera d'environ 350.000 francs.

Art. 3. — Les concurrents devront remettre, du 25 mai au 1<sup>er</sup> juin 1884, à l'École des Beaux-Arts, les maquettes qui seront du vingtième de l'exécution projetée.

Chaque esquisse devra être signée par son auteur.

A chaque maquette devront être joints un croquis général du croquis général de l'emplacement que l'artiste aura choisi et un devis d'architecte.

Art. 4. — L'exposition publique des projets aura lieu du 3 juin au 15 juin.

Le jugement sera rendu dans les huit premiers jours de l'exposition publique.

Art. 5. — Le jury sera formé de dix membres nommés par le comité et de cinq membres élus par les concurrents.

L'élection des membres du jury choisis par les concurrents aura lieu le 2 juin, au scrutin secret, en présence de trois membres du comité.

Les membres du jury choisis par les artistes ne peuvent être élus qu'à la majorité absolue au premier tour, et à la majorité relative au second tour.

Le vote aura lieu au siège du comité, 28, avenue de l'Opéra, de quatre à cinq heures.

Art. 6. — Le jury choisira trois projets dont les auteurs seront appelés à faire de nouvelles maquettes au dixième de l'exécution, entre lesquelles il sera établi un nouveau concours.

Art. 7. — Ce second concours sera jugé par le même jury, du 1<sup>er</sup> au 15 novembre 1884.

Deux primes de 6.000 et de 4.000 francs seront attribuées aux deux concurrents dont les projets n'auront pas été choisis.

L'artiste qui aura réuni les suffrages du jury pourra être chargé de l'exécution définitive. — Dans le cas où il ne serait pas chargé de l'exécution, il recevrait une prime de 10.000 francs.

Art. 8. — Si le second concours ne donne pas de résultats satisfaisants, trois primes de 3,000 francs seront accordées à chacun

des concurrents, et le comité se réserve de pourvoir à l'exécution du monument dans les conditions qu'il jugera convenables.

Art. 9. — Dans l'un ou l'autre des cas prévus par le troisième paragraphe de l'article 7 et par l'article 8, le jury sera tenu de motiver son jugement dans un rapport écrit qui sera rendu public.

**MONUMENT NATIONAL GARFIELD**

Le Conseil d'administration invite les artistes de tous les pays à prendre part au concours international qui va avoir lieu pour l'érection d'un monument funéraire, à la mémoire de James A. Garfield, ancien président des Etats-Unis.

Le concours sera établi dans les conditions suivantes :

Article 1<sup>er</sup>. — Tous les projets seront figurés par des maquettes ou des dessins à un vingtième, au maximum, de la grandeur d'exécution.

Le Conseil, avant de prononcer le jugement définitif, se réserve le droit de demander la reproduction en maquettes des dessins qu'il jugera utiles.

Art. 2. — Chaque projet sera accompagné d'une lettre cachetée, indiquant le nom et l'adresse de l'artiste. L'enveloppe de ladite lettre portera un emblème ou une devise qui, répétée sur le projet, permettra de constater quel en est l'auteur.

Art. 3. — Les projets devront être remis francs de tous frais au Conseil, le 1<sup>er</sup> mai 1884, dans la cité de Cleveland, État d'Ohio, où ils seront exposés par le Conseil, mais aux risques et périls de leurs auteurs ; ils devront être enlevés par lesdits auteurs dans les deux mois qui suivront le prononcé du jugement, sous peine de devenir la propriété du Conseil.

Art. 4. — Les projets seront exposés durant au moins deux semaines, avant la décision du Conseil.

Art. 5. — Le Conseil a le droit de refuser tout ou partie des projets présentés.

Art. 6. — Il sera alloué au meilleur projet d'après le Conseil la somme de 1.000 dollars (5.000 fr.); au second 750 dollars (3.750 fr.), et au troisième, 500 dollars (2.500 fr.).

Art. 7. — Les projets auxquels il aura été alloué une récompense seront la propriété du Conseil.

Art. 8. — Le monument sera érigé dans le cimetière de Lake-View, à Cleveland, Ohio, sur une éminence d'environ 130 pieds (40 mètres), à un demi-mille (800 mètres) de l'entrée du cimetière.

Art. 9. — Le monument devra renfermer un caveau spécial pour les restes du général, ainsi qu'un caveau pour sa famille.

Art. 10. — Le monument fini et achevé ne devra pas coûter plus de 150.000 dollars (750.000 fr.).

Art. 11. — Le monument sera en granit, dont la qualité et la couleur devront être approuvés ; les ornements et la statuaire, en bronze.

MM. Ch. Forster, *président* ; R.-B. Hayes, *vice-président* ; J.-H. Wade, H.-B. Payne, Joseph Perkins, *membres de la commission exécutive* ; J.-H. Rhodes, *secrétaire*.

CLEVELAND (Ohio).

**AVIS & RENSEIGNEMENTS DIVERS**

**Monuments historiques.** — La Commission des monuments historiques vient de dresser la liste des entreprises nouvelles de restauration qui seront faites cette année.

Sur le crédit de 1.500.000 francs qui est mis à sa disposition, 170.000 francs seront affectés à des travaux nouveaux.

Nous citerons notamment comme devant être commencée cette année, la restauration des monuments suivants :

La tour de Clovis, à Paris ; les anciennes fortifications de La

Rochelle; le beffroi de Comminès, dans le Nord; la tour de Pernes, dans Vaucluse.

Pour les édifices religieux, nous citerons :

Les églises de Caudebec, de Saint-Maclou, à Pontoise; de Saint-Victor, à Marseille.

Enfin une somme importante sera consacrée aux fouilles du département de Constantine, en Algérie, pour mettre au jour les débris de la domination romaine en Afrique, notamment le Praetorium de Lambessa et le temple de Tebessa.

Le **Piano Fischer**, système breveté en France, s. g. d. g., le 6 octobre 1881, sous le n° 145,177, auquel son inventeur, M. Wilhelm Fischer, de Leipzig, a donné le nom d'*Adiaphon*, ressemble extérieurement au Piano droit, tout en possédant le mécanisme du Piano à queue.

Les sons obtenus à l'aide de ce nouvel instrument tiennent le milieu entre ceux du Piano et de l'Orgue et sont susceptibles de subir de nombreuses modifications selon le plus ou moins de délicatesse ou de vigueur du toucher.

L'inventeur serait disposé à vendre son brevet pour la France, ou à accorder des licences.

Pour tous renseignements, s'adresser au Bureau du GÉNIE CIVIL, 6, rue de la Chaussée-d'Antin, à PARIS.

## DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Maison, angle des rues de Chartres et de l'Arquebuse. MM. Rémy frères, entrepreneurs, rue de Vendôme, 195. — Exhaussement, rue d'Alger, 23. M. Portas fils, cours Charlemagne, 56. — Maison, rue Masséna, 107. M. Marcou, propriétaire, rue Masséna. — Maison, montée Mazagran et rue Richan. 19. M. Rieublanc, rue Colas, 11. — Maison, angle nord-est des rues Vendôme et de Bonnel. M. Braule, rue de Vendôme, 171. — Clôture en planches, avenue de Saxe. M. Monnet, grande rue de la Guillotière, 70. — Rue de la Pyramide, 78. M. Mille, par M. Nierfex, rue de l'Oiselière, 10. — Maison, route Nationale, 6. M. Perret, 202, grande rue de Montplaisir. — Maison, 10, rue Bât-d'Argent. M. Clermont, 73, rue de Vauban. — Exhaussement, 30, cours du Midi. M. Hoffherr, par M. Geuiste, architecte. — Exhaussement, angle sud-ouest des rues Chaponnay et de Vendôme. M. Mestrallet, avenue de Saxe, 196.

## TRAVAUX PARTICULIERS COMMENCÉS A LYON

1<sup>er</sup> ARRONDISSEMENT. — *Place de Serin*. — Groupe scolaire, Propr., la Ville de Lyon; arch., M. Geneste, 55, rue de Créqui; entrepr., MM. Vial, 7, quai des Étroits et M. Dubouin fils, 3, rue des Docks. — Au rez-de-chaussée. — *Rue Neyret, retour Grande-Côte et des Tables-Claudiennes*. — Propr., la Ville de Lyon; arch., M. Richard, 2, rue d'Oran; entrepr., M. Bourdeix, 11, rue Pailleron. — Fondations. — *Rue Bât-d'Argent*, 27. — Maison de rapport. Propr. M<sup>me</sup> V<sup>o</sup> Ridé; arch., M. Géry, 16, rue de la Barre; entrepr., MM. Gay et Raynord, 4, rue des Maronniers. — Fondations.

2<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT. — *Rue d'Enghien, 3, retour rue Franklin*. — Bâtiment de rapport. Propr., la Société des Immeubles de Perrache; arch., M. Chatagnon, 9, rue Molière; entrepr., MM. Dulac, père et fils, 4, rue Constantine. — Au 4<sup>e</sup> étage — *Rue Marc-Anoine-Petit et rue Seguin*. — Maison de rapport. Propr., M. Nonidi; arch., M. Claudius Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., M. Portas et Aristide, 58, cours Charlemagne. — Au 2<sup>e</sup> étage.

3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT. — *Rue Servient, 7, retour cours de la Liberté*. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Dufier; arch., M. Menut, 8, place de la Platière; entrepr., MM. Rouchon frères, 54, rue Mercière. — Au 4<sup>e</sup> étage. — *Rue Saint-André, retour rue Jangot*. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Thivolle, maître charpentier, rue Bêchevelin; arch., M. Boyer, 87, cours Gambetta; entrepr., M. Duchez, 1, place d'Albon. — Couvert. — *Rue Moncey, retour rue Vaudrey*. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Maugé, maître charpentier; arch., M. Guiguet, 195, avenue de Saxe; entrepr., M. Rochette fils, 18, rue Bugeaud. — Couvert. — *Avenue de Saxe, retour rue Vaudray*. — Maison de rapport. Propr. et entrepr., M. Lelarge, cours Lafayette; arch., M. Rivière, 6, rue de la Barre. — Fouilles. — *Rue Boileau*, 129. — Cercle catholique; arch. M. Duret (P.); entrepr., MM. Maréchal père et fils, 23, rue Saint-Pierre. — Couvert. — *Cours de la Liberté et rue de Bonnel*. — Ateliers et magasins. Propr., MM. Thévenin frères; arch., M. Claudius Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., M. Duchez, 2, place

d'Albon. — Fondations. — *Rue Saint-Antoine*. — Maison d'habitation. Prop. et entrepr., M. Sayettat; arch. M. Guiguet, 195, avenue de Saxe. — *Place de l'Abondance, retour cours Gambetta*. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Richard, serrurier, 6, rue de Marseille; arch., M. Duret; entrepr., M. Maréchal, 11, rue Saint-Pierre. — Rez-de-chaussée. — *Rue Voltaire*, 49. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Faivre, rue Moissonnier; entrepr., M. Belloffe, place des Maisons-Neuves-Villeurbanne. — Au 2<sup>e</sup> étage. — *Cours Gambetta*, 57. Bâtiment de rapport. Propr., M. Duc; arch., M. Chavanne, 2, place Saint-Nizier; entrepr., M. Duchez, 1, place d'Albon. — Couvert. — *Route de Grenoble*, 82. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Perret, charpentier à Montplaisir; entrepr., M. Canque et Malvctue, à Montplaisir. — Au 1<sup>er</sup> étage. — *Rue Chaponnay, retour rue de l'Arquebuse*. — Maison de rapport. Prop. et entrepr., M. Gouyon, 56, cours de la Liberté; arch., M. Coquet, 16, quai de la Guillotière. — *Cours de la Liberté, retour rues de Bonnel, Pierre-Corneille et Servient*. — Hôtel de Préfecture. Propr., le Gouvernement; arch., M. Louvier, 7, quai Fulchiron; entrepr., M. Duchez, 1, place d'Albon. — Fouilles.

4<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT. — *Clos Fayet, rues Dechazelle, Saint-Pothin et des Missionnaires*. — École Normale d'instituteurs. Propr., Ville de Lyon; arch., M. Bellemain, 25, rue Saint-Pierre; entrepr., MM. Chapelle et Tarnaud, 19, rue de la Claire. — Au rez-de-chaussée. — *Boulevard de la Croix-Rousse*, 7. — Maison bourgeoise. Propr., M. Villars; arch., MM. Ribollet, et Groboz, 15, quai de l'Hôpital; entrepr., M. Moreau, 12, rue Grollée. — Couvert. — *Rue de l'Enfance*, 27 bis. — Bâtiment de rapport. Propr., et entrepr., M. Tournaud; arch., MM. Dupin frères, rue de Marseille, 10. — Au 3<sup>e</sup> étage.

5<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT. — *Chemin de l'Étoile d'Alai*. — Maison bourgeoise. Propr., M. Pehu; arch., M. Moreau, 8, rue Jean-de-Tournes; entrepr., M. Clément, 3, place de Trion. — Couvert. — *Chemins des Poncettes*. — Maison bourgeoise. Propr., M<sup>me</sup> Vernay; arch., M. Journoud, 12, rue du Peyrat; entrepr., M. Clément, 3, rue de Trion. — Couvert. — *Rues d'Écully et de la Duchère*. — Groupe scolaire. Propr., la Ville de Lyon; arch., M. Porte, 18, rue Mulet; entrepr., MM. Chapelle et Tarnaud, 19, rue de la Claire. — Rez-de-chaussée.

6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT. — *Entrée du Parc, près le Rhône*. — Monument à la mémoire des légionnaires du Rhône. Arch., M. Coquet, 16, quai de la Guillotière; entrepr., M. Gouyon, 56, cours de la Liberté. — Piédestal. — *Rue Tronchet, retour, rue Tête-d'Or*. — Bâtiment de rapport. Propr., M. Jannin, maître menuisier, 2, chemin de Choulans; arch., M. Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., M. Lelarge. — Au 4<sup>e</sup> étage. — *Rue de Crillon*, 44, et *Garibaldi*. — Bâtiment de rapport. propr., M. Anselmeti, peintre, 38, rue Tête-d'Or. — Au 1<sup>er</sup> étage. — *Rue Mongolfier*, 98. Maison de rapport. Propr., M. Buisson, cours Lafayette, 32; arch., M. Bolland, boulevard de la Croix-Rousse, 103; entrepr., M. Pénelon, 18, rue du Charriot d'Or. — Au 1<sup>er</sup> étage. — *Rue Tête-d'or, retour rue Tronchet*. — Groupe scolaire. Propr., la Ville de Lyon; arch., M. André, 82, avenue de Saxe; entrepr., M. Fessetaud (Louis) et fils, 81, rue Vauban. — Fondations. — *Place Saint-Pothin, retour rue Vendôme*. — Maison de rapport. Propr., la Société anonyme des Immeubles lyonnais; arch., M. Claudius Rivière, 6, rue de la Barre. — Fouilles. — *Avenue de Saxe et Place Saint-Pothin*, 96. — Bâtiment de rapport. Propr. et entrepr., M. Nann (Charles), 4, rue de Marseille. — Fouilles.

Bonnand. — *Près de la Chapelle*. — Château. Propr. M. M<sup>mes</sup> Baumers; arch., M. Corret, 11, rue Laurensin; entrepr., MM. Guibert et Lamure, à Oullins, Grande Rue. — Fondations.

Caluire. — 182, Grande rue Saint-Clair. Maison bourgeoise. Propr., M<sup>me</sup> Clauzel; arch., M. Bonnafé, 13, rue des Augustins; entrepr., M. Sauvannot, 168, Grande-Rue, Saint-Clair. — Rez-de-chaussée.

Charpenne. — *Boulevard de l'Hippodrome*. — Construction pour la ferme de la Tête-d'Or. Propr., M. Caubet; entrepr., M. Pichon et Vialatout, 17, rue Neuve-des-Charpenne. — Au rez-de-chaussée.

Oullins. — *Chemin du Perron*. — Maison bourgeoise. Propr., M. Ozersau; arch., MM. Dupin frères, 10, rue de Marseille; entrepr., M. Darfeuille. — Au 1<sup>er</sup> étage.

Pierre-Bénite. — *Route Nationale*, 82. — Maison de rapport. Propr. et entrepr., M. Bonnichon (Jean), à Pierre-Bénite; arch., M. Cotter, 57, cours Morand, Lyon. *Rue Froide*, 47. — Maison bourgeoise. Prop., M. Clèveau (B.), au même lieu; entrepr., M. Bonnichon (J.), à Pierre-Bénite. — Fouilles.

Tassin (Rhône). — Construction d'un groupe scolaire et mairie. Propr., la Commune; arch., M. Curieux, 46, rue Franklin; entrepr. génér., MM. Momet frères, à Charbonnières (Rhône). — Couvert.

Villeurbanne. — *Chemin Saint-Antoine*, 5. — Maison d'habitation. Propr., M. Brunier; arch., M. Guiguet, 38, cours Gambetta; entrepr., M. Sayettat, 61, quai de Pierre-Scize. — Au 3<sup>e</sup> étage.

## RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

**Lyon.** — Le 8 janvier. — Hôtel de Ville de Lyon. Construction du fort du Paillet. M. Sponcet, à Marly-le-Roi (Seine-et-Oise), adjud., à 7 p. 100.

**Rhône.** — Le 22 janvier. — Mairie de Lyon. Génie. Travaux aux fortifications et aux bâtiments militaires de la place de Lyon, etc. (voir Supplément n° 9). — 1<sup>er</sup> lot. MM. Dufier et Duret., adjud., à 8 p. 100. — 2<sup>e</sup> lot. MM. Coste et Bigot, adjud., à 2 fr. 1/2 p. 100. — 3<sup>e</sup> lot. MM. Blaise et Perroud, adjud., à 6 fr. 1/2 p. 100. — 4<sup>e</sup> lot. M. Bertrand, à Caluire, adjud., à 5 fr. p. 100. — 5<sup>e</sup> lot. M. Moutot (Ch.), à Vaise, adjud., à 4 p. 100.

**Côte-d'Or.** — Le 19 décembre. — Travaux dans la commune de Vieljeu. M. Legros, à Soissons, adjud., à 3 p. 100.

**Côte-d'Or.** — Le 30 décembre. — Mairie de Marsannoy-le-Bois. Appropriation de l'ancien cimetière de la commune. M. Perrier, (Jules), à Savigny-le-Sec, par Dijon adjud., à 123 fr. de rabais.

**Creuse.** — Le 3 janvier. — Mairie de Mourioux. — Réparations à l'église et au presbytère. Aucune soumission n'a été déposée.

**Dordogne.** — Les 7 et 10 janvier. — Réfection de la canalisation intérieure de distribution des eaux. 1<sup>er</sup> lot. MM. Le Blanc, Georgi et Cie, à Paris, adjud., à 21 p. 100. — 2<sup>e</sup> lot. M. Achille Cadet, à Paris, adjud., à 31,048 fr. — 3<sup>e</sup> lot. MM. R. Presle-de-Sainte-Marie et Courtiol, à Connes (Alpes-Maritimes), adjud., à 27 p. 100.

**Doubs.** — Le 11 janvier, 10 h. — Travaux de chemins vicinaux et communaux. — 1<sup>er</sup> lot. M. Méglin (Ernest), à Beaucourt (Haut-Rhin), adjud. au prix du devis. — 2<sup>e</sup> lot. M. Fouloux (Ferdinand), à Longwy (Côte-d'Or), adjud., à 17 p. 100. — 3<sup>e</sup> lot. M. Moysse (Alphonse), à Myon, adjud., à 15 p. 100. — 4<sup>e</sup> lot. M. Tell (Charles), à Besançon, adjud., à 12 p. 100.

**Drôme.** — Le 13 janvier, 10 h. — Mairie de Saint-Julien-en-Quint. Construction d'une maison d'école avec salle de mairie. M. Thomas (Louis), entrepreneur à Aouste (Drôme), adjud., à 0.25 p. 100.

**Drôme.** — Le 14 janvier, 2 h. — Chemin de fer de Crest à Aspres-les-Veynes. Bâtim. des stations et maisons de garde. MM. Bouët et Montfort, à Genève, adjud., à 21 p. 100.

**Hérault.** — Le 3 janvier. — Chemin de fer de Mazamet à Bédarieux (9<sup>e</sup> section). Saint-Martin. M. Briandait, à Cassotte, élection de domicile à Colombières, adjud. à 29 p. 100.

**Hérault.** — Le 17 décembre. — Mairie de Cette. Travaux divers. — 1<sup>er</sup> lot. Pavillon d'égout. M. Tissier, à Cette, adjud., à 12 fr. 60 p. 100. — 2<sup>e</sup> lot. Etablissement d'un champ de tir. M. Cristotani, à Cette, adjud., à 14 fr. 10 p. 100.

**Isère.** — Le 30 décembre. — Mairie de Corenc. Chemin vicinal ordinaire n° 11. évalués à 3.454 fr. 60. M. Bourrier (André), à Saint-Egrève, adjud. 19 p. 100.

**Loire.** — Le 12 janvier. — Sous-préfecture de Montbrison. Assainissement des bassins du Solaillant et de Fleurs. MM. Rouboulet et Martin, de Saint-Etienne, adjud., à 16 p. 100.

**Saône-et-Loire.** — Le 11 janvier. — Chemins de fer exécutés par l'État. Ligne de Roanne à Chalon-sur-Saône (section de Saint-Gengoux-le-National à Cluny). — 2<sup>e</sup> lot. Construction sur une longueur de 12.154 m. 60, entre le profil n° 15 et la gare de la Compagnie des Dombes à Cluny. MM. Guillot et Thebis, à Breuvannes (Haute-Marne), adjud., à 1 p. 100.

**Isère.** — Le 7 janvier. — Construction d'une école nationale d'enseignement primaire supérieur et d'enseignement professionnel préparatoire à l'apprentissage, à Voiron (voir n° 9). — 1<sup>er</sup> lot. Terrasse, maçonnerie, carrelage et pavage. M. Nann (Ch.), à Lyon, adjud., à 10 p. 100. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente, ferronnerie et grosse serrurerie. M. Gros (Raymond), administrateur des ateliers méridionaux, à Montpellier, adjud., à 21 p. 100. — 3<sup>e</sup> lot. Couverture, plomberie, fontainerie. M. Ribes (Henri), à Lyon, adjud., à 26 p. 100. — 4<sup>e</sup> lot. Menuiserie, quincaillerie et petite serrurerie. MM. Ody et fils, à Genève, adjud., à 18 p. 100. — 5<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie et tenture. M. Batty (Romain), à Saint-Martin d'Hyères, route de Gières, adjud., à 18 p. 100.

## MISES EN ADJUDICATION

**Rhône.** — Jeudi 7 février, à midi. — Mairie de Savigny. Construction du chemin vicinal ordinaire, n° 4, de Savigny à Saint-Romain, entre l'église et le chemin vicinal ordinaire n° 4. Mont., 5.072 fr. 91. Caut., 200 fr.

Certificats visés par l'agent voyer id'arrondissement, 17, rue de Jarente, Lyon. Renseignements à la mairie.

**Rhône.** — Mercredi 13 février, 2 h. — Préfecture. Ponts et chaussées. Entretien intéressant la navigation et la défense des rives du Rhône et de la Saône et la traversée de Lyon, pendant les années 1884, 1885 et 1886, dans les départements du Rhône, de l'Isère et de la Loire. — 1<sup>er</sup> lot. Rhône. Rive gauche et rive droite, Rhône, de la limite amont du département du Rhône au confluent de la Saône. Mont. 12.500 fr. Caut., 600 fr. Saône, dans la traversée de Lyon. Mont., 17.500 fr. Caut., 670 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Rive gauche, entre l'embouchure de la Saône et la limite aval du département du Rhône. Rive droite, entre l'embouchure de la Saône et le pont d'Arboras. Mont., 13.500 fr. Caut., 500 fr. Rive gauche, entre la limite aval du département du Rhône et le pont d'Arboras. Mont., 7.000 fr. Caut., 270 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Rive droite, du pont d'Arboras à la limite amont du département de la Loire. Mont. 8.000 fr. Caut., 340 fr. Rive gauche, du pont d'Arboras à la limite aval du département de l'Isère. Mont., 8.000 fr. Caut., 270 fr. Rive droite, de la limite aval du département de la Loire. Mont., 4.000 fr. Caut., 170 fr.

Certificat visé par M. Girardon, ingénieur en chef des ponts et chaussées, quai de la Guillotière, 9, Lyon, huit jours avant l'adjudication. Renseignements à la préfecture, 2<sup>e</sup> division.

**Rhône.** — Jeudi 14 février, 2 h. — Mairie. Chemin vicinal ordinaire n° 14, de la Guillotière à Gerland. Construction d'un tronçon d'égout entre le chemin vicinal ordinaire n° 46 et l'égout établi sous le chemin n° 48. Long., 168 mètres. Mont., 6.000 fr. Caut., 300 fr.

Renseignements à la mairie, 1<sup>re</sup> division, bureau des travaux de la Ville.

**Ain.** — Dimanche 3 février, 11 h. — Mairie de Saint-Jean-sur-Veyle. Construction d'un pont sur la petite Veyle. Mont., 4.500 fr.

Renseignements à la mairie.

**Ain.** — Dimanche 3 février, 10 h. — Mairie de Cressin-Rochefort. Construction d'un groupe scolaire. Mont., 33.315 fr. 13. A valoir, 137 fr. 75. Caut., 1.200 fr.

Renseignements à la mairie.

**Ain.** — Dimanche 10 février 2 h. — Mairie de Chaley. Construction d'un pont en pierre pour le passage du chemin vicinal n° 2, sur la rivière de l'Albarine. — 1<sup>er</sup> lot. Fondations du pont. Mont., 6.984 fr. 08. A valoir, 515 fr. 92. Total, 7.500 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Construction du pont au-dessus des fondations. Mont., 7.591 fr. 23. A valoir, 408 fr. 77

Total, 8.000 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Murs de soutènement. Construction de la chaussée. Mont., 2.798 fr. 71. A valoir, 201 fr. 29. Total, 3.000 fr. Caut., 1.130 fr.

Renseignements à la mairie.

**Ain.** — Dimanche 13 février, 2 h. — Mairie de Villemotier. Réparations à l'église. Mont., 2.218 fr. 65, non compris la somme à valoir et les honoraires de l'architecte.

Renseignements au secrétariat de la mairie.

**Ain.** — Dimanche 17 février, 2 h. — Mairie de Saint-Julien-sur-Veyle. Chemins vicinaux. Terrassement et empierrement sur le chemin vicinal n° 2, pour l'adoucissement de la rampe du village. Mont., 2.598 fr. 60.

Renseignements à la mairie.

**Alpes (Hautes-).** — Jeudi 7 février. — Préfecture. Chemins vicinaux. — 1<sup>er</sup> lot. Construction du chemin de grande communication n° 20. Long., 3.133 mètres. Aqueducs voûtés, murs de chute et autres travaux. Mont., 17.247 fr. 76. A valoir, 1.252 fr.

Total, 13.500 fr. Caut., 570 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Rectification du chemin vicinal ordinaire n° 1, sur 1.216 mètres de long, construction d'un aqueduc et autres travaux. Mont., 2.629 fr. 28. A valoir, 270 fr. 72. Total, 2.900 fr. Caut., 85 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Rectification du chemin vicinal ordinaire n° 8, sur 2.313 mètres de long., construction d'aqueducs empierrés et autres travaux. Mont., 13.874 fr. 37. A valoir, 1.125 fr. 63. Total, 15.000 fr. Caut., 430 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Rectification du chemin vicinal ordinaire n° 4, sur 3.464 mètres de long, construction d'un pont en maçonnerie, de 5 mètres d'ouverture, d'aqueducs, empierrés et autres travaux. Mont., 31.783 fr. 48. A valoir, 3.216 fr. 19. Total, 35.000 fr. Caut., 1.050 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Construction du chemin vicinal ordinaire n° 2, sur 2.125 mètres de long., construction d'aqueducs, empierrés et autres travaux. Mont., 11.829 fr. 52. A valoir, 1.170 fr. 48. Total, 13.000 fr. Caut., 390 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Construction du chemin vicinal ordinaire n° 11, sur 2.6¼ m. 70, construction d'aqueducs, empierrés et autres travaux. Mont., 12.473 fr. 41. A valoir, 1.026 fr. 59. Total, 13.500 fr. Caut., 410 fr.

Renseignements à la préfecture.

**Dordogne.** — Vendredi 15 février. — Préfecture. Construction de trois lignes de tramway. — 1<sup>er</sup> De Périgueux à Excideuil; 2<sup>e</sup> de Périgueux à Vergt; 3<sup>e</sup> de Sarlat à Daglan.

Renseignements à la préfecture.

**Gard.** — Jeudi 14 février, 3 h. — Mairie de Nîmes. — Construction d'un égout dans la rue Monjardin, partie comprise entre la voie du pourtour de l'Esplanade et quai Roussy. Terrassements, maçonnerie. Mont., 8.000 fr. Caut., 400 fr.

Renseignements à la mairie.

**Haute-Garonne.** — Dimanche 10 février, 2 h. 30. — Mairie d'Auterive. Construction d'une halle avec salle de réunion, mairie, justice de paix, etc. — 1<sup>er</sup> lot. Terrasse maçonnerie, charpente, plâtrerie, ferronnerie, serrurerie. Mont., 76.460 fr. 73. A valoir, 600 fr. Caut., 3.000 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Plomberie, zinguerie, couverture. Mont., 7.481 fr. A valoir, 200 fr. Caut., 400 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Menuiserie, quincaillerie, peinture, vitrerie, papiers-peints. Mont., 10.230 fr. 01. A valoir, 215 fr. 91. Caut., 500 fr.

Renseignements à la mairie.

**Garonne (Hautes-).** — Mardi 12 février, 2 h. — Mairie de Toulouse. Construction d'une faculté des sciences sur les anciens terrains du Sénéchal, rue de Rémiusat. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements et maçonnerie. Mont., 143.378 fr. 37. A valoir, 14.421 fr. 63. Caut., 5.500 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente et couverture. Mont., 68.495 fr. 87. A valoir, 6.804 fr. 13. Caut., 2.650 fr.

Renseignements au bureau de l'architecte en chef de la Ville.

**Gironde.** — Dimanche 10 février, 2 h. — Mairie de La Réole. Construction d'un collège. — 1<sup>er</sup> lot. Démolition, terrassements et maçonnerie. Mont., 124.517 fr. 38. Caut., 1.000 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente et couverture. Mont., 41.334 fr. 14. Caut., 2.000 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Zinguerie. Mont., 8.693 fr. 53. Caut., 400 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Menuiserie. Mont., 23.709 fr. 69. Caut., 1.400 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Ferronnerie et serrurerie. Mont., 27.855 fr. 98. Caut., 1.300 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Plâtrerie. Mont., 11.675 fr. 54. Caut., 500 fr. — 7<sup>e</sup> lot. Peinture, vitrerie et papiers peints. Mont., 8.672 fr. 14. Caut., 400 fr.

Renseignements à la mairie et dans le bureau de M. Fauchez, architecte, rue Bellot des-Minières, à La Réole.

**Gironde.** — Mois de février. — Mairie de La Réole. Agrandissement des quais et du champs de foire. Mont., 64.600 fr.

Renseignements à la mairie.

**Loire.** — Samedi 9 février, 10 h. — Mairie de Saint-Etienne. Construction d'une école professionnelle à Chantagrillet. — 1<sup>er</sup> lot. Déblais, maçonnerie, etc. Mont., 150.655 fr. Caut., 9.000 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Ciments et chaux lourde. Mont., 26.429 fr. 84. Caut., 1.600 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Charpenterie. Mont., 37.620 fr. 87. Caut., 2.200 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Menuiserie. Mont., 31.407 fr. 96. Caut., 1.900 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Serrurerie et quincaillerie. Mont., 19.329 fr. Caut., 1.200 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Mont., 19.954 fr. 47. Caut., 1.200 fr. — 7<sup>e</sup> lot. Ferblanterie et zinguerie. Mont., 14.480 fr. 17. Caut., 900 fr. A valoir, 15.121 fr. 23.

Renseignements à la mairie.

**Puy-de-Dôme.** — Samedi 9 février, 2 h. — Préfecture. Construction d'une maison d'école à Royat. — 1<sup>er</sup> lot. Déblais et maçonnerie, etc. Mont., 23.705 fr. 80. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente et menuiserie, 14.439 fr. 07. — 3<sup>e</sup> lot. Serrurerie et zinguerie, 3.119 fr. 43. — 4<sup>e</sup> lot. Peinture et vitrerie, 4.095 fr. 04. — 5<sup>e</sup> lot. Mobilier scolaire, 2.790 fr. A valoir, 5.311 fr. 93. Total, 58.464 fr. 27.

Renseignements à la préfecture du Puy-de-Dôme, 4<sup>e</sup> division.

**Puy-de-Dôme.** — Jeudi 7 février, 2 h. — Mairie de Clermont-Ferrand. Agrandissement de la Faculté des sciences de cette ville. — 1<sup>er</sup> lot. Maçonnerie et fouilles, 74.940 fr. 25. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente en bois, 4.933 fr. 65. — 3<sup>e</sup> lot. Grosse serrurerie, 16.981 fr. 70. — 4<sup>e</sup> lot. Quincaillerie, 6.158 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Couverture, 6.158 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Plomberie, 1.130 fr. 50. — 7<sup>e</sup> lot. Menuiserie, 14.465 fr. 85. — 8<sup>e</sup> lot. Fumisterie, 2.534 fr. 35. — 9<sup>e</sup> lot. Peinture, 6.156 fr. 20. — 10<sup>e</sup> lot. Vitrerie, 1.376 fr. 75. Total, 134.892 fr. 25.

Renseignements au secrétariat de la mairie.

**Var.** — Vendredi 29 février, 2 h. — Préfecture. Etablissement de tramways à Toulon. Mise à prix, 150.000 fr. Caut., 7.000 fr.

Renseignements dans les bureaux de la préfecture, 1<sup>re</sup> division et dans les bureaux de M. Dyrion, ingénieur ordinaire, rue Saint-Roch, n° 2, à Toulon.

**Var.** — Prochainement. — Mairie de la Farléde. Construction d'un groupe scolaire. Mont., 60.000 fr.

Renseignements à la mairie.

**Autriche-Hongrie.** — 12 février. — A la Commission pour la rectification du Danube, à Vienne, fourniture de matériaux, travaux de dragage, établissement de digues, traverses en fascinage, etc. Devis à. 5.500.000 (13.750.000 fr.). La Compagnie des houillères de Trifail, à Vienne, accepte des soumissions pour la fourniture de rails et accessoires d'id., fers, tôle, fil de fer, clous, etc.

## LES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES

## MAISONS

**Lyon.** — Rue de la Charité, 55, et rue Dubamel, 13. Acq., M. J. Cazeneuve, 2, cours Gambetta. — Rue de la Vierge-Blanche, impasse d'Oran, 4. Acq., M. N. Der-vieux, 3, Grande rue Saint-Clair (8.000 fr.). Rue Dugueslin, 90 bis. Acq., M. F. Curis, 25, quai de l'Archevêché.

**Rochetaillée.** — Lieu des Echets. Acq., M. Ferréol-Dubois.

**Villeurbanne.** — Rue des Charmettes, 82. Acq., M. Bonnard, 158, rue Dugues-clin, Lyon (9.000 fr.).

**Chaponost-le-Vieux.** — Au même lieu. Acq., M<sup>me</sup> Chenevat. Lieu au Milon. Acq., M. J. Combet, horticulteur.

## TERRAINS

**Saint-Julien-sur-Ribost.** — Au même lieu. Acq., l'Administration (2.032 mètres, 3.008 fr.).

**Bron.** — Au même lieu. Acq., l'Administration (860 mètres, 2.500 fr.).

**Caluire.** — Au même lieu. Acq., l'Administration (9.000 fr.).

**Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.** — Au même lieu. Acq., l'Administration (47 mètres, 550 fr.).

**Saint-Genis-Laval.** — Lieu à Sacuny. Acq., M. Galamand.

## FORMATIONS, MODIFICATIONS &amp; DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

8 janvier. Dissolution de la Société Védrine et Dumas, entrepreneurs.

19 décembre. — Formation de la Société Mancey et Fournier, pour le commerce de constructions mécaniques, 148, avenue de Saxe. — Durée, 10 ans. Capital 72.000 fr.

## FAILLITES

8 janvier. — Faillite du sieur Iglésia, décorateur, 86, cours Lafayette.

10 janvier. — Faillite du sieur Debladis, entrepreneur, à Cusset (Villeurbanne).

12 janvier. — Faillite des sieurs Charbonnier et Bocard, sous la raison Charbon-nier et Cie, tenant une scierie mécanique.

15 janvier. — Faillite du sieur Védrine, entrp., 15, cours de la Liberté.

22 décembre. — Faillite du sieur Bourdenet et Charpy, entrepreneurs aux Cha-

pris. Trib. Besançon (Doubs).

6 décembre. — Faillite du sieur Hasseler, entrp., à Luxeuil. Trib. Lure (Haute-Saône).

4 janvier. — Faillite du sieur Buffnoir, entrp., de maçonnerie aux Prés-Saint-Gervais, 7, rue des Hauts-Mosny. Trib. Paris.

4 janvier. — Faillite du sieur Plagnard, serrurier, passage du Bureau. Trib. Paris.

8 janvier. — Faillite du sieur Cadet, entrp. de maçonnerie. Trib. Nice (Alpes-Maritimes).

## PUBLICATIONS NOUVELLES

~ ~ ~ *La Vie privée des Anciens*, par M. René MÉNARD, illustrée d'après les monuments antiques, M. Cl. SAUVAGEOT. Les tomes I, II et III viennent de paraître. Premier vol. *Les peuples de l'Antiquité*, 1 vol. in-8 de 634 p. et 772 fig. : 30 fr. — Deuxième vol. *La Famille dans l'Antiquité*, 1 vol. in-8, de 508 p. et 815 fig. : 30 fr. — Troisième vol. *Le Travail dans l'Antiquité*, 1 vol. in-8, de 607 p. et 750 fig. : 30 fr. L'ouvrage formera 4 vol. — Veuve A. MOREL et Cie, éditeurs, 13, rue Bonaparte, Paris.

~ ~ ~ *Manuel des Lois du Bâtiment*, élaboré par la Société centrale des Architectes. Deuxième édition, revue et considérablement augmentée. Deux forts volumes grand in-8 colombier sur beau papier. Prix broché : 40 fr. — Librairie DUCHER et C<sup>ie</sup>, 51, rue des Ecoles, Paris.

~ ~ ~ *Petit guide dans les constructions rurales*, suivi d'une série de prix à façon pour travaux de terrassement, maçonnerie, charpente et couverture, par E. VIOÏÈRE, architecte. Un vol. in-16, 110 pages et 6 figures. Prix, 1 f. 50. — Librairie BIGOT, 22, rue de Latour-d'Auvergne, Paris.

Les quatre premières années du journal LA CONSTRUCTION LYONNAISE sont en vente formant deux beaux volumes in-4 raisin. Prix : 4<sup>s</sup> fr.

L'imprimeur-Gérant : PITRAT AINÉ

LYON. — IMPRIMERIE PITRAT AINÉ, RUE GENTIL, 4.

## FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

## CHAUFFAGE, VENTILATION &amp; FORGES

**FOURNEAUX ET CALORIFÈRES.** — POUMBYROI, constructeur, cours Lafayette, 29, Lyon.

**ANCIENNE MAISON VAN CRONENBURG.** J. MARTIN Successeur, rue de la Martinière, 29, Lyon. Spécialité de Calorifères à air chaud et de chauffage de Serres et d'habitation par circulation d'eau chaude; Fourneaux à bouillier et Cheminées à réflecteur, simples, et à calorifère. Atelier, place de la Martinière, 23.

## PRODUITS CÉRAMIQUES

**PROST FRÈRES**, fabricants à la Tour-de-Salvagny (Rhône). — Magasins et bureaux à Lyon, 16, quai de Bondy. — Spécialité de tuyaux en terre cuite pour Conduites d'eau et pour Bâtimens. Appareils pour Sièges inodores, Panneaux et Carreaux en céramique, etc., etc. Succursale à Saint-Etienne, rue de Rouanne, 22.

## CIMENT, CHAUX, PLÂTRE, BITUME &amp; PAVÉS

**PONCET, (C.)** quai Pierre-Seize, 60, Lyon. Avenue Denfert-Rochereau, 10, Saint-Etienne. Entrepôt et du ciment de Vassy et de Grenoble. Chaux hydraulique Portland. Entrepriise spéciale des travaux hydrauliques de revêtement et d'ornementation. Carrelages en tous genres.

**JUD, route de Grenoble, 403** — Ciment, Chaux, Plâtre, Tuyaux de poteries, Fournitures pour Bâtimens.

## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ET UNIQUE DES CEMENTS DE LA PORTE DE FRANCE.

**PIERRE HENRY**, quai Pierre-Seize, 15, Lyon. — Seul dépositaire pour tout le département du Rhône. Chaux, Ciments et Plâtres de toutes provenances. Boîtes : rue de la Bourse, 40, et place des Terreaux, 6.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Tuiles en verre. Châssis en fonte vitrés. Carreaux de Verdun.

**SERRA-REYMOND**, marchand de Pavés épines, étetés et roulés à Champagne, par Saint-Didier-au-Mont-d'Or (Rhône).

**JUTIE, GAY ET C<sup>ie</sup>**, quai de la Charité 14, 15, 16 et 17, Lyon. Bureaux et entrepôts, rue de Marseille, 61. Seuls concessionnaires des Ciments Vicat pour Lyon et la banlieue. Portlands et chaux hydrauliques de Virieu-le-Grand. Ciments Bonsans de Crest pour le Rhône et la Loire. Plâtres d'Armoys pour l'arrondissement de Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques du Teil, homme-d'armes, etc. Albâtres, plâtres de Paris, de Savoie et autres provenances. — Expéditions France et Étranger.

## TERRASSEMENTS

**CHAMPREMIER**, entrepreneur de terrassements et puits, 13, place du Pont, Lyon-Guillotière.

## ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE &amp; SABLE

**ARDOISES, DALLES ARDOISES.** GUICHARD Père et Fils, chemin de Serin, 3, Lyon. — Représentants de la commission des Ardoisières d'Angers.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. — Plâtres. — Chaux hydrauliques et Ciments. — Tuiles en verre. — Châssis en fonte vitrés. — Carreaux de Verdun.

**MAZARD PIERRE**, fabricant de tuiles mécaniques et creuses, à Tassin (Rhône) près Lyon. — On trouve les anciens modèles de la maison Humbert Fox, tuilier à la Demi-Lune.

**NANN (Ch.)** rue Marseille, 4 et 6. Seul dépôt de Tuiles et Carreaux de Bourgogne, de Ferrusson, fabricant. (Exposition 1878, médaille d'or, la plus haute récompense.) — Spécialité de Rustique Tyrolien.

**S. OLIVIER**. Travaux de Serrurerie. Ateliers, rue des Trois-Pierres, 65.

**FOURNERY (FRANÇOIS)**, tient un entrepôt de sable de carrières premier choix, en gare de la Croix-Rousse, 3. S'adresser au café Millet, boulevard de la Croix-Rousse, en face de la gare.

## SONNERIES

**SONNERIES ET SIGNAUX ÉLECTRIQUES.** — Sonneries ordinaires, Porte-Voix, Paratonnerres. — BOGEY et BOIS, avenue de Saxe, 216.

## PEINTURE &amp; PLÂTRERIE

**LÉON SABATIER**, 18, rue du Souvenir, Lyon-Vaise. — *Fabrique de plâtre.* — Dépôts de plâtre de Paris. Tuiles de Bourgogne, tuiles en verre avec châssis en fonte vitrés, carreaux de Verdun, briques, plotets, chaux hydraulique, ciment.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52 — Lyon. — Fabrique de plâtre, entrepôt général des tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. — Tuiles en verre. — Châssis en fonte, vitrés. Carreaux de Verdun. — Bois de chauffage.

## CARRIÈRES, MINES

**AUGUSTE BELLON**, à Valence, rue Gallet, 7. Décorations de Parcs et Jardins, Rocallages et Aquariums.

## MÉCANICIENS-CONSTRUCTEURS

**PIGUET ET C<sup>ie</sup>**, successeurs de A. DOVERGIER, ingénieurs-constructeurs, rue de Saint-Cyr, à Lyon.

## TAILLE DE PIERRES, SCULPTURE &amp; DÉCORATION

**PICOLET**, taille de pierres et ravèlement. Spécialité de pierre blanche de Saint-Juste, rue Dunois, 116, Lyon.

**J. PRAT**, 28, avenue de Romans, à Valence. Taille de pierres et sculpture. Colonnes polies, etc. Exploitation des carrières de Chomérac et de Crussol. Monuments funéraires.

**J. GUICHERD ET C<sup>ie</sup>**, maîtres carriers, tailleurs de pierres, à Trept (Isère).

**PIERRE DE TOURNUS**, blanche, demi-dure **PJEAUGEON FRÈRES**, entrepreneurs et M<sup>me</sup> de pierres, à TOURNUS (Saône-et-Loire). Exploitation de Carrières. — Fourniture spéciale de *Pierres Taillées* pour Bâtimens, Travaux d'art, etc., sur tous dessins et appareils. — Pierre Fine pour sculpture et marbrerie. — Approvisionnements permettant de livrer Brute ou Taillée en toutes saisons.

**AVENDRE**, quantité de cheminées en marbre, à moitié prix. Rue Servient, 105, Lyon.

## GAZ &amp; ÉCLAIRAGE PUBLIC

**B. PABIOU**, 22, quai de Vaise, Lyon. — Entreprises de Fontainerie, Pompes. Installation des Eaux et du Gaz.

## MONUMENTS FUNÉRAIRES

**ROYBIN**. — Taille de pierres et Marbrerie, rue de Mar-saillie, 84.

**VACHEZ**. — Taille de pierres et Marbrerie, rue de Mar-saillie, 62.

## SERRURERIE

**GAUTIER**, 36, rue de l'Abre-Sec. — Serrurerie en tous genres. Pose de sonneries électriques et porte-voix. — Fabrique de réflecteurs. Travaux de bâtiment.

FABRIQUE DE PLATRE  
A la Demi-Lune, anc. maison Ducloux (Et.)

CHAUX HYDRAULIQUES & CIMENTS

CARRIÈRE DE PLATRE  
A Saint-Gilles (Saône-et-Loire)

## ENTREPOT GÉNÉRAL DES TUILERIES DE BOURGOGNE

Approvisionnements considérables permettant de remplir de suite les plus fortes commandes. Le stock en magasin de tuiles, briques, carreaux, etc., s'élève toujours à près de **Deux millions de produits**. — Grand choix de **cheminées, poignées, fâtières, rives** et tous autres **accessoires d'ornementation**.  
Pour faciliter le choix de ces derniers produits, un vaste magasin est spécialement affecté à leur exposition.

**TUILES EN VERRE. — CHASSIS EN FONTE. — CARREAUX DE VERDUN**

Un matériel de plus de **quarante bateaux** assure avantageusement le service des **approvisionnements par eau** entre la Bourgogne et Lyon. — La Maison se recommande par le **bon marché** et la **bonne qualité** des marchandises qu'elle livre depuis douze ans à sa nombreuse clientèle.

### FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — LYON

**BOIS DE CHAUFFAGE**  
**MAISON A CHALON-SUR-SAONE. — TRANSPORTS PAR EAU. — CONSTRUCTION DE BATEAUX**

**LYON**  
rue et place de la  
**RÉPUBLIQUE**

CHALES, SOIERIES  
LAINAGES

TISSUS DE FANTAISIE

CONFECTIONS & COSTUMES  
POUR  
DAMES & ENFANTS

CORBEILLES DE MARIAGE

**PRIX FIXES**  
marqués chiffres  
connus

## AUX DEUX PASSAGES



**LYON**  
rue et place de la  
**RÉPUBLIQUE**

AMEUBLEMENTS, TOILERIE  
LINGERIE

ARTICLES DE FANTAISIE

MERCERIE, BONNETERIE  
GANTERIE, CRAVATES

TROUSSEAUX & LAYETTES

ASCENSEUR EDOUX  
Salon de Lecture  
Téléphone

**GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS**

## BERTHIER

5, rue de Jarente  
PRÈS LA RUE VAUBECOUR



Fabrique de Fontaines à filtre en tous genres, pour clarifier et assainir les eaux. Filtres pour voyage. Réservoirs en pierre sur mesure pour cafés, restaurants et brasseries, hôtels, communautés et toutes industries. Filtres de voyage. Cinq médailles aux expositions de Lyon. Marbrerie en tous genres. Lavabos et installation.

EN VENTE A L'IMPRIMERIE PROTAT FRÈRES, A MACON  
L A

### SÉRIE DE PRIX

DES TRAVAUX DE BATIMENT

Établie par la Chambre syndicale de Mâcon. — Prix : 10 francs

LE MONITEUR DES ADJUDICATIONS  
DE L'ÉTAT

TRAVAUX PUBLICS ET FOURNITURES DIVERSES  
Pour l'Armée, la Marine, les Prisons, etc.

PARIS, 16 bis, cité Trévise, 16 bis, PARIS

ENTREPOT DE CARRIQUES DE MARSEILLE ET DE SALERNS

## G. PEYRISSAC

112, avenue de Saxe, LYON

CÉRAMIQUE, CARREAUX & MAUBEUGE, PLACAGE EN FAIENCE  
OUVRIERS POUR LA POSE

## VIAILLY & C<sup>IE</sup>

INGENIEURS-CONSTRUCTEURS B. S. G. D. G.

RUE CORNE-DE-CERF, 34, A LA VILLETTE-LYON

SPÉCIALITÉ D'APPAREILS ET ROBINETS-VALVES ET VANNES A TIROIR

**Purgeur automatique**, servant à extraire sans perte de vapeur, les eaux de condensation.

**Régulateur** de pression de vapeur, réglant la température aux appareils de chauffage; on l'emploie aussi pour détendre l'air comprimé, le gaz et l'eau forcée.

**Robinet-valve** à double fermeture assurant l'étanchéité parfaite et durable.

**Robinet-Valve** à soupape ordinaire.

**Soupape de retenue** perfectionnée pour l'alimentation des générateurs.

**Vanne à tiroir** de toute dimension pour la vapeur ou l'eau et l'air comprimé.

**Niveau d'eau à tiroir** de sûreté pour chaudières, système breveté.

**Robinet jauge** à tiroir de sûreté pour chaudières.

**Clarinette** à un ou deux niveaux d'eau à tiroir de sûreté.

**Robinets spéciaux** pour l'industrie de la teinture et produits chimiques.

**Régulateur** d'alimentation à niveau constant. Sifflet avertisseur perfectionné.

NOTA. — Tous ces articles de notre fabrication spéciale, ont obtenu la plus haute récompense aux expositions industrielles. Certain d'un bon fonctionnement, nous n'hésitons pas à les garantir à toute épreuve pendant un an et plus au besoin.

